



POLITIQUE SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES CONGRÈS AUX RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES (DES)

La résidente ou le résident dispose d'une aide financière afin d'assister à des congrès dans sa spécialité à l'intérieur de sa période d'inscription de trois ans. Le montant pourrait être autorisé pour la participation à une formation dans sa spécialité de pointe et pour l'achat de livres en lien direct avec la discipline. Le montant maximum alloué est de 3 200 \$ pour ses années de formation et peut couvrir la participation à plus de deux congrès. Le montant maximum disponible par congrès est de 2 500 \$. Ils disposent d'une période jusqu'à trois mois suivant la fin du programme pour participer à un congrès.

La demande de participation à un congrès ou d'achat de livres doit être d'abord approuvée (par courriel) par son directeur de programme et le directeur ou la directrice du département de pathologie-microbiologie.

Congrès

Toute demande de remboursement à un congrès doit inclure : le nom du congrès, le lieu et les dates. Il est important aussi d'inclure le lien du congrès. Un document Excel lui sera fourni afin de l'aider à bien compléter sa demande de remboursement.

Au retour du congrès, le résident ou la résidente doit envoyer par courriel à louise.bazin@umontreal.ca toutes les pièces.

Livres

Pour le remboursement de livres, il ou elle doit fournir à louise.bazin@umontreal.ca la facture et une preuve de paiement. Un maximum de 500 \$ sera alloué pour l'achat de livres.

Pascal Dubreuil
Directeur du CDVUM

Marie-Odile Benoit Biancamano
Directrice du département de
pathologie-microbiologie